

Conditions applicables au paquet de prestations bancaires Viva Young / Viva Student

1. Durée et changement à une offre subséquente

Le paquet de prestations bancaires Viva Young / Viva Student est le paquet proposé par la Banque aux jeunes et aux étudiants.

Le passage à l'offre subséquente définie par la Banque s'effectue automatiquement sans que le client n'ait à signer lui-même d'autres documents. À chaque fois, la Banque informe préalablement le client au sujet de l'offre subséquente en lui indiquant les produits inclus ainsi que les dispositions, conditions, tarifs et taux d'intérêt alors en vigueur. Les destinataires, le mode d'information ainsi que la date exacte de l'information sur les offres subséquentes ainsi que les autres correspondances de la Banque sont fixés par cette dernière à sa seule discrétion.

Au plus tard lorsqu'un produit est utilisé, les conditions contractuelles alors applicables au client ou à l'utilisateur sont réputées acceptées.

Pour certains produits, la Banque peut toutefois exiger en plus une déclaration du client sur des documents complémentaires (demandes ou contrats). La conclusion de produits, en particulier de cartes de crédit, peut en outre être soumise à une évaluation ou une approbation par des partenaires externes de la Banque.

2. Fin

Le paquet de prestations bancaires peut être résilié à tout moment par le client comme par la Banque conformément aux conditions de résiliation alors applicables aux produits compris dans le paquet de prestations bancaires (p. ex. limites de retrait pour les comptes inclus dans le paquet). Les conditions contractuelles en vigueur pour le produit correspondant s'appliquent et doivent être consultées en cas de besoin.

Le paquet de prestations bancaires est considéré comme résilié lorsque le client transfère son domicile à l'étranger. La Banque a par ailleurs le droit de résilier à tout moment et avec effet immédiat l'ensemble du paquet de prestations bancaires (c.-à-d. avec tous les produits et services qu'il contient) si une condition nécessaire ou importante pour la Banque en vue de l'utilisation du paquet n'est pas ou plus remplie.

3. Conditions du paquet de prestations bancaires

La Banque est rémunérée selon le tarif en vigueur. Sauf indication contraire expresse au client, elle comprend les frais de base de la Banque pour les produits et services inclus dans le paquet de prestations bancaires. La Banque est autorisée à débiter les frais dus par le client directement sur le compte privé inclus dans le paquet de prestations bancaires.

D'autres conditions, prix et taux d'intérêt pour les produits inclus dans le paquet de prestations bancaires sont déterminés par le tarif applicable correspondant.

La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions applicables au paquet de prestations bancaires. Les modifications sont communiquées de manière appropriée, mais généralement sans notification individuelle au client. Les conditions en vigueur peuvent être obtenues auprès de la Banque.

À remplir par la Banque

N° de client (CIF)

N° de contrat